

31 janvier 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

EXEL INDUSTRIES

(Eurolist)

Par courrier du 31 janvier 2008, la société Financière de l'Echiquier (1) (53, avenue d'Iéna, 75116 Paris), a déclaré avoir franchi en baisse, le 29 janvier 2008, par suite d'une cession d'actions EXEL INDUSTRIES sur le marché, le seuil de 5% des droits de vote de la société EXEL INDUSTRIES, et détenir 281 555 actions EXEL INDUSTRIES représentant autant de droits de vote, soit 8,30% du capital et 4,75% des droits de vote de cette société (2).

(1) Agissant pour le compte d'OPCVM dont elle assure la gestion et de clients sous mandat de gestion.

(2) Sur la base d'un capital composé de 3 393 950 actions représentant 5 921 265 droits de vote, en application du dernier alinéa de l'article 223-11 du règlement général